



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 057-245700695-20250625-C20250624_10_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Christine ACKER	à	Mauricette NENNIG
Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Jerry PARPETTE	à	Nadine GALLINA
Christopher PAQUET	à	David ROBINET
Déborah LANGMAR	à	Joseph GHAMO
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 18 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 47



10. Objet : Décision Modificative n° 1 - Budget principal - Exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2024 portant sur le vote du Budget primitif principal 2025 de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 avril 2025 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2025 de la CCCE,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2025 pour le budget principal de la CCCE,

Section de fonctionnement - Dépenses				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				150 000,00 €
6811	01		Enveloppe complémentaire 2025 pour amortissements prorata temporis	150 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (fonction 01)				-150 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement				0,00 €

Section d'investissement - Dépenses				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers				30 000,00 €
4581855	01		ERA/VIC Roussy – Dodenom – Grand Rue et Rue des Jardins	30 000,00 €
Total des dépenses d'investissement				30 000,00 €

Section d'investissement - Recettes				
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers				30 000,00 €
4582855	01		ERA/VIC Roussy – Dodenom – Grand Rue et Rue des Jardins	30 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				150 000,00 €
28041512	01		Enveloppe complémentaire 2025 pour amortissements prorata temporis	150 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement (fonction 01)				-150 000,00 €
Total des recettes d'investissement				30 000,00 €

La Décision Modificative n°1 du budget principal de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 30K€ en section d'investissement.

Ces écritures budgétaires ont pour objet la prise en compte de dépenses et recettes liées aux travaux de voirie réalisés en Maitrise d'Ouvrage Délégué pour le compte des Communes membres. Elles permettent également le réajustement de l'enveloppe dédiée aux

amortissements des dépenses impactant la section de fonctionnement en dépenses, et la section d'investissement en recettes. L'équilibre budgétaire est obtenu par le réajustement en baisse du montant du virement provenant de la section de fonctionnement (chapitres 023/021).

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 juin 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision Modificative n° 1 modifiant les comptes du Budget Principal pour l'année 2025, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 juin 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250625-C20250624_10_SI-DE

